
Délibération 2022-04

Point de l'ordre du jour : V.2

Objet : Année Spécifique de Parcours Engagement Normalien

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil scientifique approuve la création de l'année spécifique de Parcours Engagement Normalien telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

| | |
|----------------------|----|
| Nombres de votants : | 17 |
| Pour : | 17 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juin 2022.

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil scientifique

Patrice AKNIN

Annexe : document année spécifique de Parcours Engagement Normalien

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CS – 17/06/2022 - D.2021-04

Publiée sur le site intranet de l'ENS Paris-Saclay le :

5.2 Année Spécifique de Parcours Engagement Normalien (ASPEN)

Éléments de contexte du diplôme

La formation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay offre à l'ensemble des normaliens :

- Une personnalisation accompagnée du parcours en fonction du projet professionnel,
- Une culture disciplinaire large et renforcée,
- Des périodes d'immersion en laboratoire de recherche dès la première année,
- Une sensibilisation aux enjeux de l'interdisciplinarité et de la pluridisciplinarité,
- Une expérience internationale de recherche ou d'enseignement,
- Une formation à la pédagogie de l'enseignement supérieur,
- Une valorisation de l'investissement dans des activités non académiques : engagement associatif, électif, pratiques artistiques, sportives, ou découverte du monde professionnel.

Les objectifs du diplôme de l'ENS Paris-Saclay structurent la formation dispensée par les départements de l'École en s'appuyant sur une haute expertise disciplinaire et les 4 compétences majeures qui sont l'ossature du diplôme : Recherche, Pratiques pédagogiques, Interdisciplinarité, International.

Le diplôme implique une année de formation supplémentaire par rapport à un schéma d'études « standard », ce qui donne la possibilité au normalien de personnaliser son parcours au travers du choix de cette année, dite **année spécifique du parcours** (ASP) en fonction de son projet. Celle-ci peut permettre de valider 1 ou 2 compétences du diplôme.

L'ASP Engagement Normalien (ASPEN).

L'École est tout particulièrement sensible aux activités d'engagement des normaliens et des normaliennes, qui sont en relation avec les compétences affichées du diplôme : l'engagement humanitaire et la solidarité ; l'engagement à transmettre les connaissances scientifiques au travers d'actions de vulgarisation ou encore l'engagement envers le développement durable.

Presque 25% des normaliens qui font une césure chaque année ont des projets de solidarité ou plus largement tournés vers le développement durable et les responsabilités sociétales.

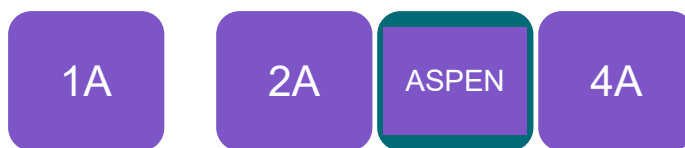
L'École souhaite valoriser dans le cadre de son diplôme ce type d'actions ou d'initiatives qui permettent d'acquérir une ou plusieurs compétences s'insérant dans le format classique de la pédagogie normalienne avec un regard différent. En effet, s'engager dans la solidarité permet de développer des compétences nécessaires au futur métier d'enseignant, enseignant-chercheur ou encore chercheur : avoir une expérience de vie, savoir prendre des risques par une approche exploratoire, avoir une grande adaptabilité et flexibilité, être ouvert d'esprit, faire preuve de tolérance, être tourné vers les autres, être capable de construire et co-construire, être attentif aux entreprises collectives qui font la cité.

Cet engagement participe de la construction de la personnalité scientifique et citoyenne des normaliens et normaliennes.

Dans ce contexte, l'École propose la mise en place *d'une année de formation* pour valoriser dans le diplôme les activités de projets/initiatives solidaires, de transmission des connaissances vers les communautés qui en ont besoin ou encore les initiatives participatives de DD & RS (Développement Durable & Responsabilité Sociétale), activités qui pourront prendre des formats variés.

Déroulement d'une ASPEN

L'Année Spécifique Engagement Normalien, l'ASPEN, s'effectue en 3^{ème} année du diplôme.



Durant son ASPEN, le normalien ou la normalienne développera un projet **d'initiatives solidaires ou humanitaires, ou un projet de médiation et transmission des savoirs ou un d'initiatives participatives en développement durable.**

Le projet devra détailler ses attendus, ainsi que les activités qui seront menées de manière très explicite, mettant en avant les compétences qui seront mobilisées et celles acquises, en relation avec les compétences du diplôme. Quelle que soit la nature des activités, l'Année Engagement doit permettre de valider au moins la compétence Enseignement Supérieur (Pratiques pédagogiques) du diplôme. Le normalien ou la normalienne devra clairement expliciter quelles sont les activités envisagées : diffusion des savoirs, tutorat, ou autre.

Le projet devra par ailleurs mentionner l'institution d'accueil dans laquelle ou avec laquelle le projet est réalisé. Celle-ci peut-être :

- une ONG nationale ou internationale,
- une association humanitaire, de solidarité ou d'engagement,
- une institution nationale ou internationale d'enseignement ou de médiation,
- ou toute autre institution abritant des activités liées à l'engagement.

Le projet est validé par la direction de DER d'une part, et par le référent du parcours engagement de l'École et la vice-présidence Formation d'autre part.

La durée est d'au moins 9 mois dans l'institution d'accueil ou exceptionnellement 10 mois s'il est prévu 2 structures d'accueil avec 6 mois au moins dans l'une des 2. En amont ou durant la période de réalisation du projet, le normalien ou la normalienne sera amenée à suivre des enseignements complémentaires en relation avec son projet à raison de 50h minimum. Ces enseignements pourront être proposés par l'école ou par le normalien ou la normalienne. Ils seront validés conjointement par le DER et le référent du parcours.

La normalienne ou le normalien est suivie par un référent de sa structure d'accueil et par le référent « Engagement normalien » de l'ENS.

Le projet fait l'objet de plusieurs évaluations (type Modalités ARPE) :

- une évaluation en amont à l'issue de la phase de préparation
- une évaluation à mi-parcours lors de la réalisation du projet
- une évaluation en fin de projet.

En fonction de la nature du projet, au moins une production spécifique sera demandée, dont obligatoirement une permettant de valider la compétence *Enseignement Supérieur* : posters/article/vidéos de vulgarisation ; création d'une activité d'enseignement (kit de manipulation, descriptif de formation à destination des enseignants, déroulement d'une séquence d'enseignement, etc) ; création d'un atelier de médiation ; article/poster de recherche ; etc.

Cette année spécifique de parcours dite « Engagement Normalien » (ASPEN) permet de valider, en fonction de la nature des projets réalisés, soit un parcours **Enseignement supérieur et Recherche**, soit un parcours **Interface**. Elle ne sera réservée qu'à un petit nombre de normaliens et normaliennes dont le projet sera retenu (maximum de 5 par an).

Le calendrier en 5 étapes (similaire au calendrier ARPE).

| Année Universitaire | Calendrier en 5 étapes | |
|---------------------|--|---|
| N-1 | 1. Construction du projet → de septembre à mars | Période de construction du projet en interaction avec son DER, le référent engagement, et la structure d'accueil |
| | 2. Validation du projet → d'avril à mai | Le projet proposé fait l'objet d'une validation par le DER, le référent engagement et la vice-présidence Formation. Si nécessaire un tuteur est nommé au sein du DER pour le suivi du projet. L'autorisation est donnée au plus tard en mai. Les dates de validation du projet sont fixées par le référent du parcours et transmises aux normaliens et normaliennes chaque année au plus tôt. |
| N | 3. Préparation du projet → septembre | Travail de préparation avec le référent ou le tuteur ; suivi des activités d'enseignement s'il a lieu ; finalisation des documents de mobilité le cas échéant. Cette préparation sera évaluée par un court document et une soutenance présentant le projet. |
| | 4. Réalisation du projet → octobre à juin | Projet réalisé dans la structure d'accueil ; à mi-parcours envoi d'un rapport intermédiaire et des productions spécifiques le cas échéant. |

| | | |
|-----|---|--|
| N+1 | 5. Évaluation du travail → septembre | Évaluation finale à l'ENS Paris-Saclay avec validation de 60 ECTS. Rapport final, soutenance, finalisation des productions spécifiques, évaluation par l'institution d'accueil. |
|-----|---|--|

Remarque : *Sur les modalités d'évaluation du projet il pourrait être possible de s'inspirer des pratiques de l'Institut de l'Engagement :*

- *Pour le projet en amont, faire un dossier, décrivant ce qui a inspiré le normalien ou la normalienne, son expérience de « la cité », pourquoi « s'engager dans la cité » ? montrer ce qui sera fait d'utile, Quelles actions pour améliorer, ce qui est prévu pour que cela marche, etc.*
- *Pour la restitution : les questions de fond « qu'avez-vous appris ? », « comment ? », « avec qui ? »*